



XIIIème Législature

Question écrite n° 44 420 de Monsieur Michel Ménard (Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et Divers Gauche – Loire-Atlantique)

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Analyse : IUT, fonctionnement, financement

Texte de la Question (Publication au Journal Officiel du 17 mars 2009) :

M. Michel Ménard attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés auxquelles les instituts universitaires technologiques (IUT) seront prochainement confrontés, consécutivement à la mise en application de la loi LRU (libertés et responsabilités des universités), dite « loi d'autonomie ». La suppression du fléchage direct des moyens humains et financiers impartis par l'État aux IUT risque de conduire à la lente asphyxie de ces établissements. En effet, aucun engagement n'a été pris pour garantir que la redistribution interne au sein des universités respectera l'écart de dotation actuel entre les formations d'IUT et les sections générales de l'université. Jusqu'à présent, les IUT disposaient de crédits qui leur étaient directement affectés. Avec l'application de la loi LRU, ce sont les présidents d'université qui décideront des crédits reçus par les instituts, au sein de leur dotation actuelle, souvent insuffisante. Les directeurs d'IUT, les enseignants et les étudiants, craignent que cette situation ne mette en danger l'avenir de ces établissements et n'entraîne la perte du caractère national de leur diplôme, chaque université étant par la suite à même de décliner un contenu de cours adapté aux moyens qui seront les siens. Les IUT ont prouvé leur utilité dans le paysage éducatif supérieur ; ils doivent voir leur pérennité financière et matérielle garantie. Il lui demande donc de l'informer des mesures qu'elle entend prendre, en cohérence avec les annonces qui ont été faites précédemment, pour garantir la survie des IUT, et en particulier l'affectation sur le long terme des moyens humains et financiers nécessaires à leur bon fonctionnement.